



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-31880>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **26-31880**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-30544

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie de Brignoles

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21830023400018

Ville : Brignoles

Code postal : 83170

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Etude urbaine et paysagère quartier de la gare et entrée de ville Sud – ville de Brignoles

Code CPV principal - Descripteur principal : 71241000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation concerne la réalisation d'une étude urbaine et paysagère portant sur le quartier de la gare et l'entrée de la ville sud de Brignoles. Elle vise à élaborer un projet urbain d'ensemble sous la forme d'un plan guide permettant d'orienter la transformation du secteur et de définir les conditions de sa mise en œuvre opérationnelle. Le périmètre d'intervention de la convention « site-pilote » concerne les trois secteurs prioritaires suivants : - Le quartier de l'ancienne gare SNCF qui représente des enjeux de réaménagement et d'intégration urbaine et paysagère, - La zone d'activités des Consacs. - L'entrée de ville Sud et le boulevard Frédéric Mistral qui constitue l'un des principaux axes pénétrant vers le centre-ville. La mission se décompose en trois phases : - Phase 1 : Diagnostic urbain multithématique - Phase 2 : Scénarios d'aménagement et programmation - Phase 3 : Stratégie de mise en œuvre opérationnelle.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants : - Valeur technique des prestations : 60 % - Prix des prestations: 40 %.

Section 4 - Informations rectificatives

- Les candidats sont informés que compte tenu de la nature du projet et des enjeux paysagers identifiés, l'équipe candidate devra intégrer un paysagiste concepteur diplômé d'État, qui assurera la responsabilité de la conception paysagère et la cohérence d'ensemble du projet. Le candidat fournira les justificatifs attestant de cette qualification réglementée. Les pièces du Dossier de Consultation ont été modifiée dans ce sens.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/03/2026